



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9403^e séance

Mercredi 23 août 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. França Danese
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
Équateur	M. Pérez Loose
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Issahaku
Japon	M. Ishikane
Malte	M. Camilleri
Mozambique	M. Fernandes
Suisse	M ^{me} Chanda
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie ; et M^{me} Lubna Alkanawati, Directrice adjointe de Women Now for Development.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Pedersen.

M. Pedersen (*parle en anglais*) : Le peuple syrien, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Syrie, continue de subir cruellement les effets du conflit dans toutes ses dimensions, et l'absence d'un véritable processus politique nuit gravement à son bien-être. La poursuite de l'effondrement de l'économie est l'un des derniers indicateurs de cette souffrance. La situation économique, qui était déjà très mauvaise, s'est encore aggravée. En trois mois, la livre syrienne a perdu plus de 80 % de sa valeur. La semaine dernière, elle a atteint son plus bas niveau avec un taux de 15 500 livres pour un dollar des États-Unis sur le marché non officiel. Rappelons qu'en 2011, le taux était de 47 livres syriennes pour un dollar. La hausse des prix des biens essentiels, comme la nourriture, les médicaments, le carburant et les produits de première nécessité, devient incontrôlable. Toutes les régions de la Syrie et toutes les communautés sont touchées. Nombreux sont ceux qui ont du mal à nourrir leur famille. Nous prenons note de certaines des mesures prises pour répondre à cette détérioration soudaine, notamment le doublement du salaire minimum des fonctionnaires, qui s'élève ainsi à environ 13 dollars par mois. Cependant, en juin, un panier alimentaire mensuel coûtait au moins 81 dollars, selon le Programme alimentaire mondial, un chiffre qui a augmenté d'environ 70 % en l'espace d'un an et qui est sans aucun doute encore plus élevé aujourd'hui, à la fin du mois d'août. Ces tendances parlent d'elles-mêmes.

La tragique réalité est que, tant que le conflit violent se poursuivra et que le processus politique restera bloqué, les souffrances du peuple syrien ne feront qu'empirer. La Syrie ne peut pas redresser son économie tant qu'elle est en proie à un conflit. Et cela s'applique aux nombreuses autres crises qui ravagent la Syrie : la crise des déplacements, celle des personnes détenues, enlevées ou portées disparues, celle des atteintes aux droits humains, celle du terrorisme, des hostilités et du conflit violent, et celle de la division de facto de la Syrie, qui sape sa souveraineté et son intégrité territoriale. Ce n'est qu'en appliquant la résolution 2254 (2015), qui s'attaque à la crise politique au cœur du conflit, que nous pourrions commencer à régler les nombreuses crises qui affligent le pays. Le simple fait de commencer à prendre quelques mesures progressives dans le sens de la résolution 2254 (2015) pourrait permettre d'envisager la fin de l'insoutenable chute libre du pays et enclencher un processus de renforcement de la confiance et d'apaisement.

Je me joins au Secrétaire général pour saluer l'accord conclu sur la poursuite de l'utilisation, pour les six prochains mois, du point de passage de Bab el-Haoua afin d'acheminer une aide humanitaire vitale à des millions de personnes dans le besoin dans le nord-ouest de la Syrie. Je salue également la prolongation de l'autorisation permettant à l'ONU d'utiliser les points de passage de Bab el-Salam et de Raaï pour trois mois supplémentaires, ainsi que l'autorisation de franchir les lignes de front à l'intérieur de la Syrie à Sarmada et Saraqeb pour l'acheminement de l'aide dans les six mois à venir. Il est en effet essentiel que l'ONU et ses partenaires continuent de fournir une aide humanitaire transfrontière, à l'échelle nécessaire et dans le respect des principes, qui permette une collaboration avec toutes les parties dans le but d'obtenir un accès humanitaire, et d'une manière qui préserve l'indépendance opérationnelle de l'ONU. Nous devons également redoubler d'efforts pour garantir des ressources humanitaires suffisantes à l'heure où les financements sont plus sollicités que jamais. Le plan d'aide humanitaire de cette année est financé à hauteur de 25 %, et le Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience à hauteur d'environ 10 %. Nous avons besoin de soutien dans tous les domaines, y compris pour améliorer le relèvement rapide dans le cadre du plan d'aide humanitaire et pour les réfugiés et les pays d'accueil. Il demeure essentiel d'éviter et d'atténuer les effets néfastes des sanctions qui pourraient aggraver la situation déjà difficile des Syriens ordinaires. Il importe que les dérogations pour raison humanitaire existantes

soient pleinement utilisées et que les États qui imposent des sanctions luttent activement contre les excès de zèle.

Nous ne devons pas oublier que, bien que la situation militaire soit globalement au point mort depuis mars 2020, le conflit violent se poursuit, causant la mort de civils et des destructions dans tous les camps en Syrie. Au cours du mois écoulé, il y a eu des frappes aériennes attribuées à Israël près de Damas ; des frappes aériennes progouvernementales signalées dans le nord-ouest de la Syrie, une région qui a également été le théâtre d'attaques, notamment de tentatives d'attaques par drone menées par le groupe terroriste Hay'at Tahrir el-Cham, qui est inscrit sur les listes du Conseil de sécurité, contre des positions du Gouvernement syrien, ainsi que des affrontements sur la ligne de front et des échanges de tirs d'artillerie ; des attentats commis lors de la commémoration de l'Achoura près du sanctuaire de Sayyida Zeinab, puis contre un bus transportant des forces gouvernementales syriennes près de Mayadin, qui ont été revendiqués par Daech ; des frappes contre une base militaire américaine à Deïr el-Zor ; des frappes de drones turcs signalées dans le nord et le nord-est de la Syrie ; une attaque menée par les Forces démocratiques syriennes (FDS) contre une base militaire turque à Izaz ; des affrontements entre factions dans les zones contrôlées par les FDS ; des affrontements et des tensions dans le sud, à Deraa, Tafas et Soueïda ; et la coalition internationale a mené une attaque contre le groupe radical Hourras el-Din à Bab.

Je continue d'appeler à un apaisement sincère et pérenne, auquel l'ensemble des principaux acteurs syriens et internationaux s'efforcent de contribuer, afin d'instaurer un cessez-le-feu à l'échelle du pays ; à l'adoption d'une démarche concertée pour faire face à la menace réelle que représentent les groupes terroristes interdits ; et au plein respect du droit international humanitaire. L'importance fondamentale de la protection des civils et du respect du droit international s'est de nouveau rappelée à nous à l'occasion de la sombre commémoration, la semaine dernière, du dixième anniversaire des attaques choquantes à l'arme chimique perpétrées dans la banlieue de Damas.

Comme les membres du Conseil le savent, il est difficile à l'heure actuelle de considérer que les conditions sont réunies pour parvenir à un règlement global du conflit. Cependant, et j'insiste sur ce point, je suis fermement convaincu que le statu quo n'est pas tenable et que certaines mesures peuvent être prises pour faire avancer la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015).

Je me félicite que la reprise des réunions de la Commission constitutionnelle soit clairement un élément

de consensus parmi de nombreux acteurs clefs. Il est important que la Commission reprenne, poursuive et approfondisse ses travaux, instaure progressivement un climat de confiance et avance sur le fond, ce qui constitue une première étape parmi tant d'autres. Mon équipe et moi-même participons pleinement aux efforts visant à sortir de l'impasse et à trouver un moyen d'avancer sur le fond et les méthodes de travail.

Au cours de la période considérée, le groupe de contact arabe a rencontré, au Caire, le Ministre syrien des affaires étrangères et a exprimé le souhait que la prochaine réunion de la Commission constitutionnelle se tienne dans le Sultanat d'Oman avant la fin de l'année, avec la facilitation de l'ONU. C'est l'un des lieux de substitution qui ont été proposés pour les réunions de la Commission. Je tiens à souligner que je poursuis mes efforts pour faciliter le consensus afin, d'une part, de surmonter les problèmes qui ont empêché la Commission constitutionnelle de se réunir à Genève et, d'autre part, de veiller à ce qu'elle reprenne ses travaux et réalise des progrès crédibles. Aujourd'hui, je me suis entretenu avec le Ministre syrien des affaires étrangères, ainsi qu'avec le chef de la Commission syrienne de négociation, et je me réjouis à la perspective de poursuivre ces discussions. J'attends également avec intérêt de pouvoir informer les participants de la troisième liste issus de la société civile de tout consensus susceptible de se dégager.

Je voudrais simplement ajouter que je continue de me réjouir de l'attention accrue que la région porte à la Syrie. Ces derniers jours, je me suis entretenu avec les Ministres des affaires étrangères de la Jordanie, de l'Égypte et de l'Arabie saoudite, et j'ai eu des contacts avec de hauts fonctionnaires turcs. Bien entendu, je continuerai de collaborer avec les acteurs arabes, les acteurs du processus d'Astana et les acteurs occidentaux, qui ont tous un rôle à jouer pour soutenir un processus politique contrôlé et dirigé par les Syriens. La réalité syrienne est simple : aucun acteur ou groupe d'acteurs ne peut à lui seul déterminer l'issue du conflit ou prendre les mesures nécessaires à l'émergence d'une solution politique. Seules des mesures émanant d'un large éventail d'acteurs différents, associées à une véritable vérification, permettront d'aboutir à une solution politique.

Le processus politique ne doit pas se limiter à la Commission constitutionnelle, comme les membres du Conseil en sont bien conscients. Je m'efforce depuis longtemps de faire évoluer progressivement la situation pour parvenir à un climat de sécurité, de calme et de neutralité en Syrie, ce qui recoupe évidemment à bien des égards

la question des réfugiés et des déplacés. Cette question a également été soulevée lors de la réunion du groupe de contact arabe la semaine dernière. Il reste à voir si le Gouvernement syrien est disposé à faire davantage pour répondre aux préoccupations bien réelles et persistantes en matière de protection. De leur côté, les donateurs pourraient faire davantage pour répondre aux préoccupations de l'ensemble des Syriennes et Syriens concernant les services de base et les moyens de subsistance. Grâce à une approche progressive et réciproque, la situation sur le terrain pourrait commencer à changer pour tous les Syriens, y compris les déplacés, et la confiance et l'espace politique nécessaires à l'examen d'un ensemble plus large de questions liées à la résolution 2254 (2015) pourraient être renforcés. La coordination étroite des autorités syriennes avec l'ONU constituerait une pierre angulaire de ces efforts.

Au début du mois, j'ai eu le plaisir de mener un échange de vues approfondi avec des représentants de la Charte pour la vérité et la justice, qui ont joué un rôle déterminant dans la décision de l'Assemblée générale de créer l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne (résolution 77/301). Pour ces familles et ces victimes, cette décision est un jalon certes important mais qui garde une trace d'amertume. Elle met en évidence l'ampleur considérable du problème : des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont détenus ou portés disparus, et les enlèvements et les détentions arbitraires se poursuivent dans tout le pays. Comme elles me l'ont expliqué, les familles continuent de n'être informées du décès en détention de leurs proches qu'au moment de la mise à jour des registres d'état civil, après avoir attendu des années dans l'espoir de retrouver les êtres aimés. En d'autres occasions, elles ont également évoqué les risques de persécution, de harcèlement et d'extorsion auxquels elles étaient confrontées dans leur combat pour obtenir des informations au sujet de leurs proches. Les Syriennes et Syriens ont le droit d'obtenir des informations complètes et transparentes sur le sort des personnes détenues et disparues et sur le lieu où elles se trouvent. Nous continuerons de mener de vastes consultations, sur cette question et d'autres, avec la société civile syrienne et les femmes syriennes, notamment par l'intermédiaire du Bureau d'aide à la société civile et du Conseil consultatif des femmes, afin de veiller à ce que leurs aspirations légitimes soient comprises et, en fin de compte, satisfaites.

J'ai également le plaisir d'annoncer au Conseil que la recherche de nouvelles participantes au Conseil consultatif des femmes syriennes, via un processus de roulement,

a débuté, et nous espérons conclure cette procédure dans les mois à venir. Les femmes qui sont actuellement membres de cet organe ont prodigué des conseils avisés, et je leur suis extrêmement reconnaissant de leurs efforts.

Il est profondément préoccupant que le processus politique intrasyrien soit gelé depuis plus d'un an. Le peuple syrien a droit à un processus politique, il a le droit de décider de son propre destin. Et un processus politique est une nécessité. Aussi bien la Syrie en tant que pays que son peuple restent divisés. Aucune victoire militaire ne se profile à l'horizon pour l'un ou l'autre des acteurs, et les conséquences terribles du conflit continuent de se répercuter dans toute la région. Nous payons tous et toutes un lourd tribut au conflit, en premier lieu le peuple syrien, dont la majorité a presque tout perdu au cours de la dernière décennie, mais aussi la région et la communauté internationale dans son ensemble. À mesure que l'attention et le financement accordés à la Syrie par la communauté internationale s'amenuisent, la situation devient de plus en plus intenable.

La seule issue passe par un processus politique associant les parties syriennes elles-mêmes, conformément à la résolution 2254 (2015).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pedersen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Alkanawati.

M^{me} Alkanawati (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui et de donner la priorité aux voix de la société civile et des personnes rescapées de crimes de guerre.

Je suis ici aujourd'hui pour entretenir le Conseil de sécurité de la situation politique en Syrie, pour faire la lumière sur les graves violations des droits humains dont les membres du Conseil ont connaissance grâce aux efforts incroyables déployés par des Syriennes et Syriens courageux, qui ont consigné ces violations et n'ont eu de cesse d'en informer le Conseil et d'autres organes internationaux.

Malgré ces efforts incroyables, le Conseil de sécurité a accordé l'impunité à des criminels de guerre, et de nombreux pays ont à présent normalisé leurs relations avec le régime syrien, accueillant chaleureusement le retour sur la scène diplomatique de Bashar Al-Assad, le principal auteur des crimes de guerre et l'homme qui a transformé la Syrie en un narco-État.

J'ai été témoin d'un grand nombre de ces violations et j'en suis aussi une rescapée. J'ai survécu à une attaque au gaz moutarde à Harasta et j'ai été témoin du massacre à l'arme chimique perpétré par le régime syrien dans la Ghouta en 2013. J'ai vécu le siège de la Ghouta par le régime, complètement coupée de tous les services, à une époque où même obtenir une miche de pain était une véritable bataille. Cette période était principalement marquée par la famine et des conditions économiques désastreuses. Le régime a délibérément détruit la région sans se soucier de la vie de ses habitants. Il n'est pas étonnant que ce même régime ne se préoccupe pas du fait qu'aujourd'hui, 90 % des Syriens vivent sous le seuil de pauvreté. Ces conditions ont poussé des hommes et des femmes courageux à descendre dans la rue pour exiger des changements. Je comprends très bien leur douleur et j'admire le courage dont ils font preuve en manifestant aujourd'hui alors qu'ils sont exposés à un risque très réel de mort, de détention, de torture ou de disparition.

Au cours des 12 dernières années, 100 000 personnes ont été détenues ou ont été victimes de disparition forcée, la majorité d'entre elles aux mains du régime syrien. Mais Daech et d'autres forces armées ont également utilisé ces pratiques comme arme de guerre. Les personnes détenues sont victimes d'actes de torture et de viols et sont privées de nourriture, de services de santé et de visites. Des milliers de personnes ont été tuées. Les familles des personnes disparues attendent dans l'angoisse des nouvelles de leurs proches disparus, sans savoir s'ils sont vivants ou morts. L'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, qui vient d'être créée sous les auspices de l'ONU en vue de faire la lumière sur le sort de ces personnes, constitue une étape positive, fruit d'un effort mené par des femmes courageuses. Il est désormais du devoir du Conseil de faire en sorte que le régime syrien collabore avec cette institution pour faire la lumière sur le sort de toutes les personnes portées disparues en Syrie.

Aujourd'hui, je suis une réfugiée en France. Je voudrais pouvoir retourner en Syrie et être aux côtés des hommes et des femmes courageux qui manifestent à Soueïda, à Jaramana, à Tartous et dans d'autres régions, mais je ne peux pas, car je sais que si je retourne en Syrie, je finirai par être arrêtée, torturée ou tuée. Aujourd'hui, les réfugiés syriens en Turquie et au Liban craignent pour leur vie, car ces deux pays intensifient leurs expulsions de réfugiés vers la Syrie, les exposant à de graves violations des droits humains qui sont contraires aux engagements pris par leurs États en vertu du droit international. Il est du devoir des membres du Conseil de faire pression sur

les pays d'accueil pour qu'ils protègent les réfugiés. Mon pays n'est pas sûr. Les conditions d'un retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés ne sont pas réunies à l'heure actuelle.

La communauté internationale, y compris le Conseil, déploie de nombreux efforts pour garantir l'acheminement de l'aide humanitaire et l'accès transfrontalier, recenser, documents à l'appui, les crimes de guerre et bien d'autres choses encore, mais bien que ces efforts soient importants, ils ne font que traiter les symptômes, et non les causes profondes, de la crise syrienne. Il n'y a qu'une seule issue à cette situation, à savoir un véritable processus politique qui fasse droit aux revendications des Syriens et conduise à une transition politique. Les travaux de la Commission constitutionnelle, soutenue par l'ONU, n'ont produit aucun résultat tangible, en grande partie à cause des perturbations délibérées et systématiques du régime syrien et de l'affaiblissement de l'appui et de l'engagement de la communauté internationale. Le processus politique et le processus de paix ne peuvent et ne doivent pas être réduits à de simples débats constitutionnels. L'application du principe de responsabilité et la justice constituent une étape essentielle de tout accord de paix. En tant que défenseuse des droits humains et féministe, j'exige que tous les auteurs de violations des droits humains et que toutes les parties au conflit qui ont commis des crimes rendent des comptes. Le processus politique doit œuvrer en priorité à la libération de toutes les personnes détenues. Nous devons mettre sur les rails un processus politique plus large, garantissant, en son centre, une transition politique assortie d'un échéancier clair. Cela ne peut se faire sans un engagement international fort en faveur de ce processus, qui permettrait de renverser la domination des alliés du régime syrien, à savoir la Russie et l'Iran, sur l'avenir de la Syrie. En outre, tout processus politique doit veiller à la participation des Syriens de tous les secteurs et de toutes les régions du pays, y compris la société civile, les survivants et les groupes dirigés par des survivants. La participation des femmes ne doit pas être une simple case à cocher pour l'Envoyé spécial. Une approche inclusive est essentielle. Il ne suffit pas de consulter les Syriennes. Notre participation pleine et véritable, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques doit être assurée.

Il y a 12 ans, un vent d'espoir soufflait sur les rues de la Syrie, où les manifestants exigeaient des changements. Nous prenions part à une révolution pour réclamer la démocratie, la dignité et la liberté. Nous nous sommes heurtés à une violence terrible et nous avons été abandonnés par la communauté internationale. Mais malgré tout

cela, les Syriens continuent de demander instamment des changements. Ils font preuve d'un courage inouï, et c'est en eux que je trouve mon inspiration pour m'exprimer aujourd'hui. À l'heure où je prends la parole dans cette salle, des Syriens manifestent dans les rues, prononçant les mêmes mots que ceux que nous avons prononcés il y a 12 ans. Il est temps qu'Al-Assad parte, afin que nous puissions avoir une chance de bâtir un nouveau pays, fondé sur la liberté, l'égalité et la démocratie. C'est désormais au tour des membres du Conseil de sécurité de faire preuve de courage.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Alkanawati de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, de nous avoir présenté un aperçu de la situation politique dans le pays. Nous avons également écouté attentivement M^{me} Alkanawati, qui a perdu le contact avec la Syrie depuis longtemps. Je pense qu'il serait probablement difficile de trouver quelque chose de plus éloigné de la vérité que les inventions et les allégations que nous venons d'entendre de sa part. Nous regrettons que la présidence américaine du Conseil de sécurité ait décidé de transformer la présente séance en une mascarade et un spectacle antisyrrien inutile.

Nous ne voyons toujours pas d'autre solution que de faire avancer le processus de règlement politique en Syrie, dirigé et mis en œuvre par les Syriens eux-mêmes, avec l'aide de l'ONU, en stricte conformité avec la résolution 2254 (2015) et dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays. À cet égard, nous sommes pleinement convaincus de la nécessité de poursuivre le dialogue direct entre Syriens, dont le cadre principal reste la Commission constitutionnelle. Dans le même temps, nous continuons de penser que les décisions fondamentales sur les modalités de la poursuite des travaux de la Commission constitutionnelle et sur le lieu des prochaines séries de consultations doivent être prises par les Syriens eux-mêmes, sans ingérence extérieure. C'est à eux qu'il revient de définir ce cadre, en coopération avec l'Envoyé spécial et en coordination avec les pays garants du processus d'Astana, à savoir la Russie, l'Iran et la Turquie. Nous souscrivons à la proposition de l'Envoyé spécial de tenir ces réunions à Oman.

Par ailleurs, il convient tout particulièrement aujourd'hui de progresser sur la voie d'un règlement politique en Syrie, car la situation reste tendue, et les principales menaces pesant sur la sécurité de la Syrie et de l'ensemble de la région restent liées à la persistance de foyers de terrorisme à grande échelle. Le 10 août, dans la province de Deïr el-Zor, dans l'est de la Syrie, des terroristes de Daech ont attaqué un bus transportant des soldats de la République arabe syrienne. L'attaque a fait plusieurs dizaines de morts et de blessés. Nous condamnons fermement cet acte terroriste et exprimons notre solidarité avec les dirigeants et le peuple syriens dans leur lutte contre le terrorisme. Je tiens à rappeler que les menaces terroristes qui pèsent sur les Syriens proviennent de zones échappant au contrôle du Gouvernement du pays. Dans le même temps, l'un des principaux facteurs de déstabilisation reste la présence militaire illégale des États-Unis dans la région à l'est de l'Euphrate et autour de l'avant-poste de Tanf, dans le sud-est de la République arabe syrienne, où les combattants de divers groupes terroristes, notamment Daech, continuent d'être recrutés et formés.

Dans ce contexte, le flirt des États occidentaux avec les éléments terroristes et leurs tentatives de les utiliser à des fins géopolitiques ne résistent pas à un examen approfondi. La politique de Washington visant à maintenir l'occupation de facto de vastes régions du nord-est de la Syrie, riches en pétrole, en gaz et en ressources agricoles, et la poursuite des sanctions illégitimes contre Damas entraînent une nouvelle détérioration de la situation socioéconomique et contribuent à l'insurrection extrémiste en Syrie.

À cet égard, nous appuyons les demandes légitimes des autorités syriennes concernant le retrait de tous les contingents militaires illégalement présents sur le territoire du pays. Nous estimons qu'une stabilisation durable de la République arabe syrienne n'est possible que si l'on met fin à la présence militaire étrangère qui viole la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays et si l'armée de l'air israélienne cesse sans condition ses frappes aériennes régulières, dont la plus récente a touché la banlieue de Damas peu de temps avant la séance d'aujourd'hui. Il s'agit de la vingt-deuxième attaque de ce type depuis le début de l'année. Ces actes, qui violent la souveraineté de la Syrie et des pays arabes voisins, ainsi que l'absence de réaction appropriée de la part des dirigeants de l'ONU, sont profondément regrettables et condamnables.

Nous considérons que le retour de la République arabe syrienne dans le giron de la famille des pays arabes et les mesures mutuelles visant à rétablir les relations

avec la Türkiye contribuent à une amélioration globale de l'atmosphère au Moyen-Orient et devraient permettre de surmonter rapidement les conséquences de la crise syrienne. À cet égard, nous sommes convaincus que les tentatives persistantes des pays occidentaux d'entraver ces processus naturels sont contre-productives. Nous considérons ces mesures non constructives comme une ingérence dans les décisions souveraines des États et comme une politisation de questions purement humanitaires, telles que la facilitation du retour des réfugiés, dont les pays d'accueil, à savoir le Liban, la Jordanie et la Türkiye, ont clairement fait connaître leurs limites en matière de capacité d'accueil. Dans le même temps, les donateurs occidentaux, qui déplorent haut et fort les malheurs des Syriens, refusent en réalité obstinément de les aider à retourner dans leur pays, préférant payer pour leur séjour dans les pays d'accueil. Nous voyons là un nouvel exemple de la politique de deux poids, deux mesures pratiquée par nos collègues occidentaux.

Pour notre part, nous jugeons nécessaire de garantir le droit fondamental au retour des réfugiés, comme le prévoit la résolution 2254 (2015), à condition que ces efforts soient étroitement coordonnés avec Damas.

M. Biang (Gabon) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Ghana, le Mozambique et mon pays, le Gabon.

Nous remercions l'Envoyé spécial Geir Pedersen de son point de situation important et saluons les efforts qu'il déploie en faveur de la paix et de la stabilité en Syrie. Nous avons écouté attentivement l'exposé présenté par M^{me} Lubna Alkanawati.

Les trois membres africains du Conseil expriment leur préoccupation quant à la paralysie du processus politique du pays, en dépit du consensus sur l'importance de la reprise des réunions de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle. À cet égard, nous nous félicitons de la proposition du groupe de contact de la Ligue des États arabes de tenir la prochaine réunion de la Commission constitutionnelle à Oman, qui constitue un pas dans la bonne direction, et nous appelons à un consensus entre les principales parties prenantes sur les différents lieux proposés pour la reprise des réunions de la Commission dans les plus brefs délais. Les trois membres africains du Conseil insistent sur le fait que les parties doivent instaurer un climat de confiance et approfondir les discussions sur les questions de fond afin d'améliorer les perspectives d'un dialogue fructueux au sein de la Commission constitutionnelle. Le Gabon, le Ghana et le Mozambique

exhortent dès lors toutes les parties à mettre de côté leurs différends et à insuffler un nouvel élan au processus politique.

La menace que représentent les actes terroristes et la fréquence des arrestations, des disparitions forcées et des actes de torture continuent de compromettre les efforts déployés en vue d'un règlement pacifique du conflit. Alors que le monde est témoin de la persistance des hostilités, en particulier dans le nord de la Syrie, nous renouvelons notre appel à un cessez-le-feu immédiat, dans l'intérêt du peuple syrien et de la stabilité de la région. Les trois membres africains du Conseil estiment que la présence de forces militaires étrangères nuit à la sécurité régionale et internationale, et réaffirment leur position selon laquelle la Syrie ne doit pas servir de terrain d'affrontement pour des rivalités géopolitiques.

Il est essentiel que les pays de la région fassent preuve d'un engagement fort et de bonne foi. À cet égard, nous nous félicitons une nouvelle fois du retour de la Syrie au sein de la Ligue des États arabes. Nous estimons que cette démarche encourage la mise en place d'une stratégie diplomatique pour régler le conflit syrien en témoignant d'une volonté de dialogue avec la Syrie. Cela peut également contribuer à la promotion de meilleures relations entre les pays arabes, en agissant comme un pont entre les différents acteurs régionaux. Nous sommes convaincus que la résolution 2254 (2015) reste la principale feuille de route pour parvenir à une solution politique à la crise en Syrie, dans le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale du pays.

Les trois membres africains du Conseil restent convaincus que la solution au conflit en Syrie se trouve entre les mains des Syriens eux-mêmes et que la paix peut être instaurée par la voie d'un dialogue authentique, global et inclusif, dirigé et contrôlé par les Syriens, aboutissant à un consensus. Ce processus doit se dérouler sous l'égide de l'ONU. Il va sans dire qu'une solution politique au conflit est la seule solution souhaitable. À cette fin, elle implique nécessairement la cessation des hostilités, le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'intégralité du territoire syrien et un dialogue inclusif auxquels prendraient part de bonne foi toutes les composantes et tous les acteurs de la société syrienne, y compris les femmes, les jeunes et les groupes minoritaires.

Pour terminer, nous réaffirmons notre plein appui à l'Envoyé spécial Pedersen et à ses efforts inlassables, y compris son approche progressive et réciproque visant à mettre fin au conflit qui déchire la Syrie depuis plus de 12 ans et pèse sur son peuple, qui continue de payer un

lourd tribut. Toutes les parties concernées et l'ensemble de la communauté internationale doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin à ce conflit.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé et salue les efforts considérables qu'il déploie pour mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité et faire avancer le processus politique en Syrie. J'ai également écouté avec attention l'exposé présenté par la représentante de la société civile, M^{me} Alkanawati. Je voudrais formuler les trois observations suivantes.

Premièrement, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être respectées. Certains pays ont continué de renforcer leur présence militaire illégale en Syrie. La Chine est profondément préoccupée par cette situation. Nous exhortons les forces étrangères à mettre immédiatement fin à leur présence et à leurs opérations militaires illégales en Syrie et à cesser le pillage illégal des ressources naturelles du pays.

Deuxièmement, il est fondamental de trouver une solution politique pour trouver une issue à la crise syrienne. La Chine soutient l'approche progressive et réciproque adoptée par l'Envoyé spécial Pedersen et le dialogue approfondi qu'il mène avec toutes les parties sur la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Nous attendons avec intérêt la reprise rapide des réunions de la Commission constitutionnelle, dans le cadre d'un processus dirigé et contrôlé par les Syriens. La Chine se félicite du succès de la réunion du groupe de contact ministériel arabe sur la Syrie et espère que les pays arabes s'uniront dans un élan de solidarité pour renforcer leur appui à un règlement politique de la question syrienne. Les pays extérieurs à la région doivent s'abstenir de tout acte ou discours susceptible d'entraver ou de compromettre la réconciliation et s'efforcer de créer un environnement propice au dialogue et à la concertation entre les pays de la région.

Troisièmement, il convient de prendre des mesures résolues pour lutter contre toutes les forces terroristes en Syrie. La situation en matière de lutte contre le terrorisme en Syrie reste difficile, et des organisations terroristes telles que Daech et le Front el-Nosra y ont récemment multiplié leurs attaques. Le Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan, qui figure sur la liste du Conseil, a également poursuivi ses activités terroristes dans le pays. La Chine appuie toutes les mesures prises par le Gouvernement syrien pour lutter contre le terrorisme et maintenir la sécurité et la stabilité. Conformément au droit international et aux résolutions

pertinentes du Conseil, la communauté internationale doit adopter une approche de tolérance zéro dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et couper complètement les sources d'armes, de personnel et de financement de ces groupes. Nous exhortons les parties concernées à cesser de tolérer, de protéger et d'exploiter les forces terroristes à des fins politiques.

Pour conclure, je tiens à souligner que le Conseil a examiné la question de la Syrie à trois reprises ce mois-ci, ce qui n'est pas la meilleure façon de procéder. Il conviendrait d'envisager d'examiner les questions ayant trait à la Syrie dans le cadre d'une même séance ou de trouver un arrangement plus raisonnable.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et M^{me} Alkanawati de leurs exposés.

Il y a 12 ans, le peuple syrien est pacifiquement descendu dans la rue pour réclamer la liberté, des réformes politiques et un Gouvernement qui respecte et fasse respecter les droits humains. Le régime d'Al-Assad a répondu à ces demandes par la brutalité. Le conflit qui s'est ensuivi a coûté la vie à plus d'un demi-million de personnes et en a déplacé plus de 12 millions. En adoptant la résolution 2254 (2015), le Conseil a convenu à l'unanimité d'une issue politique au conflit qui protégerait les droits de tous les Syriens et permettrait à la société civile, aux femmes et aux minorités de jouer un rôle clef. Huit ans plus tard, les progrès politiques sont quasi inexistantes. Les conditions à l'origine du conflit, y compris le comportement du régime d'Al-Assad, n'ont pas changé. La complicité du régime dans la production et le trafic de Captagon en est un exemple récent. Comme toujours, le régime et ses alliés se remplissent les poches tandis que le peuple syrien et la région en subissent les conséquences.

Comme M^{me} Alkanawati l'a clairement indiqué, malgré les difficultés sans nom auxquelles sont confrontées les femmes en Syrie, nombre d'entre elles continuent de jouer un rôle crucial dans la quête de justice, de responsabilité et de paix, souvent au prix de harcèlement, d'intimidations et de craintes pour leur propre sécurité. Nous rendons hommage à leur courage.

Le Royaume-Uni salue la grande générosité des États de la région qui accueillent des réfugiés syriens et continuera à les soutenir dans cette démarche. Tout en espérant que les réfugiés syriens pourront un jour rentrer chez eux, nous partageons l'avis de l'ONU selon lequel les conditions actuelles en Syrie ne le permettent pas. Il est

indispensable de veiller à ce que le droit international soit respecté et à ce que tout retour de réfugiés soit volontaire, sûr et digne. Il incombe au régime d'Al-Assad de changer radicalement de comportement et de fournir des garanties de protection vérifiables aux candidats au retour, dont beaucoup craignent d'être poursuivis s'ils rentrent chez eux. Si le régime veut montrer qu'il a changé de comportement, une coopération véritable sur la question des personnes détenues et portées disparues constituerait un pas important vers l'instauration d'un environnement sûr pour le retour des réfugiés.

Comme l'ont souligné les récentes conclusions du groupe de contact arabe, la résolution 2254 (2015) reste la seule voie viable vers un règlement durable et inclusif en Syrie. Bien que nous saluons les efforts récemment déployés pour progresser sur le plan politique, la preuve de la bonne foi du régime constituera une étape concrète pour garantir les droits du peuple syrien mais aussi un signe de sa volonté de participer véritablement aux réunions de la Commission constitutionnelle.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé. Nous saluons son travail et celui de son équipe et partageons ses préoccupations quant à la nécessité urgente de réaliser des progrès sur le plan politique. Je remercie également M^{me} Alkanawati d'avoir enrichi le débat d'aujourd'hui en partageant son expérience et son point de vue précieux.

Le soutien et la solidarité dont nous avons été témoins à la suite du tremblement de terre de février doivent se traduire sur le plan politique. Seule une solution politique permettra de mettre fin aux souffrances endurées par la population syrienne. La résolution 2254 (2015) décrit clairement la seule voie viable pour trouver une solution politique au conflit. Malte reste favorable à un véritable processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, facilité par l'ONU, dans le cadre duquel tous les principaux acteurs travaillent de manière constructive et cohérente dans l'intérêt du peuple syrien, comme le prévoit la résolution. Nous remercions l'Envoyé spécial de son engagement indéfectible en faveur de sa mise en œuvre et de ses échanges continus avec un large éventail d'acteurs pour tenter de trouver un moyen de sortir de l'impasse actuelle. La reprise des travaux de la Commission constitutionnelle à Genève est l'élément le plus important pour faire avancer le processus politique actuellement au point mort. L'impasse dans laquelle se trouve cette commission est profondément regrettable, d'autant plus qu'elle reste le seul format permettant à toutes les parties de se réunir pour dialoguer. Nous soulignons également qu'un

investissement beaucoup plus important est nécessaire pour soutenir la participation pleine, égale et véritable des femmes et pour garantir qu'une réelle égalité des sexes demeure une priorité. De même, Malte plaide en faveur d'un dialogue sincère entre toutes les parties prenantes et des bons offices de l'Envoyé spécial en ce qui concerne son initiative fondée sur une approche progressive. Les efforts doivent être réciproques et vérifiables, et une avancée à cet égard aurait un effet non négligeable en tant que mesure de confiance.

Tant que l'environnement sur le terrain en Syrie ne sera pas sûr et calme, les conditions ne seront pas réunies pour permettre le retour sûr, volontaire et digne des réfugiés et des personnes déplacées dans leur région d'origine. Les réfugiés doivent être protégés contre le refoulement. Il est impératif que Damas fasse preuve de la volonté politique qui s'impose de toute urgence, au même titre que tous les principaux acteurs régionaux et internationaux présents en Syrie, afin de garantir l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale. Cela faciliterait l'adoption des mesures de confiance qui font si cruellement défaut et permettrait de réaliser de réels progrès.

L'une de ces mesures de confiance consiste à faire la lumière sur le sort des personnes détenues et portées disparues en Syrie. Toutes les parties doivent faire preuve de volonté politique pour régler ce problème grave et urgent. Malte réaffirme son soutien à la nouvelle Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne et souligne que la mise en œuvre de son mandat doit tenir compte des questions de genre et être axée sur les personnes rescapées. Nous constatons également la persistance de la pratique des arrestations arbitraires, de la détention forcée et de la torture, ainsi que de l'enrôlement d'enfants dans l'armée. Malte dénonce ces pratiques avec la plus grande fermeté et demande qu'il y soit mis fin immédiatement. Nous exhortons Damas à élaborer et à adopter rapidement un plan d'action global pour mettre fin à ces violations graves contre des enfants et les prévenir.

Pour terminer, nous exhortons toutes les parties à collaborer avec l'Envoyé spécial afin de ne pas gâcher les perspectives offertes par le regain d'attention diplomatique en faveur de la Syrie. Nous réaffirmons que seule une solution politique, conforme à la résolution 2254 (2015) et répondant aux aspirations de tous les Syriens, permettra d'instaurer la stabilité en Syrie et dans la région.

M^{me} Chanda (Suisse) : Je remercie l'Envoyé spécial Geir Pedersen et M^{me} Lubna Alkanawati de leurs exposés.

La Suisse se joint à l'Envoyé spécial en suivant avec intérêt les dynamiques actuellement à l'œuvre dans la région. Nous saluons notamment la tenue, le 15 août, au Caire, de la première réunion du groupe de contact arabe et de la Syrie qui donne suite aux déclarations d'Amman, du Caire et de Djedda du mois de mai. Nous nous félicitons que la déclaration émise à l'issue de cette rencontre fasse clairement référence à la résolution 2254 (2015) du Conseil. Nous notons que le Comité souhaite assurer une bonne coordination avec les Nations Unies, y compris en préparation d'une prochaine réunion du Comité constitutionnel. Une réunion du Comité dans les meilleurs délais serait une étape importante dans l'approche « pas à pas ». La Suisse espère qu'une telle réunion permettra d'entamer des avancées substantielles vers une solution politique au conflit en Syrie.

La Suisse partage avec l'Envoyé spécial et M^{me} Alkanawati la sincère conviction de la centralité du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Syrie. Conformément à la résolution 2254 (2015), la Suisse souligne une fois encore l'importance d'une participation pleine, égale, significative et sûre des Syriennes au processus politique. Dans l'ensemble du pays, les organisations de la société civile, dont beaucoup reposent sur l'engagement volontaire de femmes, jouent un rôle clef dans la recherche d'une paix durable en Syrie. À cet égard, nous saluons l'étroite collaboration entre le Bureau de l'Envoyé spécial et le Bureau d'aide à la société civile, plateforme qui assure la large participation de la société civile au processus politique et qui compte actuellement 43 % de femmes. Le Bureau d'aide à la société civile s'assure que les priorités et les réalités des femmes sont prises en compte sur le terrain et dans le processus politique.

Nous notons avec inquiétude la manière dont les crises humanitaire et socioéconomique très profondes dans lesquelles le pays est actuellement plongé touchent les femmes. À cet égard, il est essentiel d'assurer l'accès de l'aide humanitaire à l'ensemble du pays. De surcroît, les femmes sont souvent soumises à des mariages forcés et précoces, ou forcées d'opérer dans un marché du travail informel qui les expose à toutes sortes d'abus. Dans les pires des cas, elles se retrouvent dépourvues de toute protection face à des violences sexuelles et fondées sur le genre. Nous appelons toutes les parties au conflit, dans tout le pays, à respecter leurs obligations et à mettre immédiatement fin à toutes les violations du droit international humanitaire et des droits humains commises à l'encontre des civils en Syrie, y compris les femmes. En ce sens, nous réitérons notre plein soutien à la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme et au

Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, dont le travail est fondamental pour lutter contre l'impunité.

Enfin, la Suisse demeure très préoccupée par la situation sécuritaire précaire dans plusieurs zones du pays, où les hostilités continuent de nuire à la population civile, ayant un impact disproportionné sur les femmes et les filles. La résolution 2254 (2015) et le Conseil l'ont souligné à maintes reprises : l'imposition et le respect par toutes les parties d'un cessez-le-feu au niveau national reste une mesure prioritaire pour permettre la mise en œuvre des efforts de paix et des opérations d'assistance humanitaire. La population syrienne en a désespérément besoin.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pederson de son exposé complet. Nous avons par ailleurs écouté attentivement la présentation de M^{me} Alkanawati. Je souhaite la bienvenue à la présente séance aux représentants de la Syrie, de la Türkiye et de l'Iran.

Fier de son illustre et travailleuse communauté d'ascendance syrienne, le Brésil continue d'appuyer les efforts déployés par l'Envoyé spécial pour faciliter un règlement politique dirigé et contrôlé par les Syriens, conformément à la résolution 2254 (2015), où toutes les parties au processus facilité par l'ONU sont exhortées à adhérer à un certain nombre de principes dans le cadre de leurs pourparlers. Il s'agit notamment d'un engagement en faveur de l'unité, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie. L'accent est également mis sur la nécessité d'assurer la continuité des institutions gouvernementales, l'absence de sectarisme et la protection des droits de tous les Syriens, quelle que soit leur appartenance ethnique ou leur confession religieuse. Nous réitérons cet appel et réaffirmons ces principes. Il nous semble que si toutes les parties étaient claires quant aux exigences de la résolution 2254 (2015), cela serait de nature à favoriser une reprise du dialogue politique et, partant, des progrès sur les discussions de fond.

Nous nous félicitons du rôle de la Ligue des États arabes dans la facilitation d'une solution politique à la crise syrienne. La réintégration de la Syrie comme membre à part entière de la Ligue constitue dans la région une évolution positive à l'appui d'un règlement politique dirigé et contrôlé par les Syriens, ainsi qu'il a été souligné. La coordination entre le groupe de contact ministériel de

la Ligue des États arabes et les bons offices de l'Envoyé spécial est propre à améliorer les chances de voir la Commission constitutionnelle se réunir de nouveau. Nous encourageons toutes les parties à faire preuve de souplesse pour dépasser leurs divergences, s'agissant notamment du lieu et des questions logistiques, afin que le processus facilité par l'ONU puisse être relancé.

Le Brésil insiste sur la nécessité de remédier à la situation des réfugiés syriens en coopération avec le Gouvernement syrien. Les pays qui accueillent des réfugiés, en particulier les voisins de la Syrie, assument une charge non négligeable. La communauté internationale peut faciliter le retour librement consenti et en toute sécurité des réfugiés, notamment en soutenant des projets de développement et de subsistance pour la population revenant en Syrie. L'aide apportée aux initiatives menées dans toute la Syrie en vue d'atténuer la souffrance humaine due aux difficultés économiques ne doit pas être politisée. Des projets de relèvement rapide et un financement adéquat des interventions humanitaires, sans discrimination géographique, contribueraient à créer un climat propice à la stabilité sociale dans tout le pays. Nous avons pris note de la déclaration de l'Envoyée spéciale adjointe au sujet d'une possible fraude consistant à favoriser des candidatures au Comité consultatif des femmes syriennes contre de l'argent. Si cela se confirme, une telle conduite est inacceptable.

Dans son dernier rapport (S/2023/568) sur la menace que représentent Daech, Al-Qaida et les groupes qui leur sont associés, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions indique que Hay'at Tahrir el-Cham reste le groupe terroriste qui a le contrôle effectif du nord-ouest de la Syrie. Il y précise également que Daech perçoit le nord-ouest comme une passerelle éventuelle pour étendre sa présence hors de la Syrie. Le Brésil réitère sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les motifs ou prétextes. Nous soulignons la nécessité de coordonner les opérations antiterroristes en Syrie avec le Gouvernement syrien, conformément à la Charte des Nations Unies et dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie.

La résolution 2268 (2016) a fixé à 30 jours la fréquence à laquelle il convenait de rendre compte de la situation au Conseil, prescription qui justifie la séance d'aujourd'hui. En 2016, quand cette résolution a été adoptée (voir S/PV.7634), le Conseil a estimé qu'une cessation de hostilités en Syrie constituait une étape vers un cessez-le-feu durable, en lien étroit avec le processus politique

mené en parallèle. Le Brésil est d'avis que ce lien entre la paix et la perspective d'un règlement politique réussi demande un engagement en faveur de la paix à l'intérieur de la Syrie, mais également à l'extérieur et à l'endroit du pays, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je remercie M. Geir Pedersen de son exposé très utile. Nous avons également écouté avec attention la déclaration de M^{me} Lubna Alkanawati.

Douze ans après le déclenchement de la guerre en Syrie, la situation dans le pays reste extrêmement complexe. Il nous faut donc une solution politique globale et rapide qui permette de mettre un terme à la souffrance du peuple syrien et de préserver l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous soulignons une fois encore qu'une solution politique est le seul moyen de régler la crise syrienne.

Nous espérons que des progrès pourront être obtenus sur le volet politique, compte tenu de certains faits nouveaux encourageants à cet égard, notamment le rôle renforcé et constructif des États arabes à l'appui de la Syrie pour qu'elle retrouve et rétablisse sa stabilité. Dans ce contexte, nous pensons que la réunion inaugurale du Comité de liaison ministériel des États arabes sur la Syrie, à laquelle a participé le Ministre syrien des affaires étrangères, est un indicateur positif du renforcement de la coopération et de la compréhension entre les États arabes. Cette réunion s'inscrit également dans le prolongement de la mise en œuvre de la Déclaration d'Amman et contribue aux efforts visant à trouver un règlement à la crise syrienne tout en s'attaquant à ses conséquences humanitaires, politiques et sécuritaires.

Nous nous félicitons du communiqué publié par le Comité de liaison ministériel des États arabes sur la Syrie concernant le volet constitutionnel, qui attend avec intérêt la tenue de la prochaine réunion de la Commission constitutionnelle dans le Sultanat d'Oman d'ici à la fin de l'année. Mon pays espère que la prochaine réunion de la Commission constitutionnelle permettra de sortir de l'impasse qui n'a que trop duré. Nous soulignons l'importance d'une participation pleine et véritable des Syriennes à tous les débats liés au volet constitutionnel, compte tenu notamment du rôle central qu'elles jouent dans le développement et l'édification de la société syrienne.

En ce qui concerne les conditions de sécurité, nous rappelons la nécessité d'une désescalade dans toute la Syrie, en particulier dans les régions du nord-ouest et

du nord-est. Ces efforts seront essentiels pour instaurer la sécurité et la stabilité, renforcer la sécurité régionale et créer les conditions nécessaires à l'amélioration de la situation humanitaire qui s'est détériorée en Syrie. En outre, il faut s'attaquer à la menace grave et persistante que l'organisation terroriste Daech fait peser sur la sécurité en Syrie. Malgré la poursuite des efforts de lutte contre le terrorisme et les progrès tangibles qui ont été réalisés, Daech continue de reconstituer ses rangs, d'acquérir des armes et de recruter de nouveaux combattants, en particulier dans les camps du nord-est de la Syrie. Il faut s'attaquer sérieusement à cette menace. À cet égard, nous soulignons la nécessité de continuer à renforcer et à coordonner tous les efforts internationaux visant à lutter contre le terrorisme partout dans le monde. Nous souscrivons à l'appel lancé par le Comité de liaison ministériel des États arabes sur la Syrie en faveur d'une coopération accrue entre la Syrie, les pays concernés et l'ONU pour lutter contre ce fléau dans le pays.

Pour terminer, il est impératif de concentrer tous les efforts sur l'appui au volet politique en trouvant une solution à la crise plutôt que de se contenter de la gérer. En outre, nous devons appuyer les efforts déployés par les États arabes et la communauté internationale, y compris par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Envoyé spécial Geir Pedersen et M^{me} Lubna Alkanawati, de l'organisation Women Now for Development, des informations qu'ils nous ont communiquées. Je salue la participation des Représentants permanents de la Syrie, de la Turquie et de l'Iran.

Ma délégation salue l'action de M. Pedersen et se fait l'écho de ses recommandations pour renforcer la coordination et la coopération entre la Syrie, les pays voisins, les organisations régionales et l'ONU afin de faire avancer progressivement un processus de négociation politique constructif.

Nous savons que 2023 a été une année particulièrement difficile pour le peuple syrien, en raison des tremblements de terre survenus en février. Cependant, nous en avons tiré un enseignement précieux qui doit être mis à profit par les parties concernées : lorsque la volonté politique est là, des résultats tangibles peuvent être obtenus. La décision du Gouvernement syrien d'autoriser l'accès de l'aide humanitaire par les points de passage de Bab el-Haoua, Bab el-Salam et Raaï, et la détermination de la Ligue des États arabes à réintégrer la Syrie en tant que membre à part entière sont des avancées qui doivent être reflétées sur la scène politique et humanitaire. Cette

dynamique de concertation doit être mise à profit pour faciliter la mise en œuvre de stratégies diplomatiques et politiques visant à régler le conflit et à amorcer la transition vers le relèvement institutionnel, économique et social de la Syrie.

À cet égard, nous encourageons l'Envoyé spécial à ne pas relâcher ses efforts pour regagner la confiance des parties, lever les obstacles à la reprise des travaux de la Commission constitutionnelle à Genève et reprendre le plan de négociation étape par étape. Nous appelons de nos vœux la reprise des négociations politiques en espérant qu'elles associeront le plus grand nombre de secteurs sociaux et politiques, et qu'elles prévoient la participation pleine, équitable et véritable des femmes et des jeunes à toutes les étapes. Le renforcement de la stabilité politique et des indicateurs de bonne gouvernance, ainsi que la mise en place d'institutions étatiques fortes qui garantissent l'application du principe de responsabilité, un système démocratique et le respect des droits humains, permettront sans aucun doute d'améliorer la situation humanitaire de la population syrienne, qui s'est considérablement détériorée après 12 ans de guerre.

Ma délégation réaffirme son appui à toute initiative encourageant à renouer avec la diplomatie pour parvenir à la paix dans le cadre d'un processus intersyrien fondé sur les principes de souveraineté, d'indépendance, d'unité et d'intégrité territoriale, tels qu'énoncés dans la résolution 2254 (2015).

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et M^{me} Alkanawati de leurs exposés instructifs.

Le peuple syrien a dû faire face à plus de 12 années d'effusion de sang, auxquelles sont venues s'ajouter les conséquences d'un tremblement de terre dévastateur. Le Japon salue les efforts inlassables déployés par l'Envoyé spécial et son équipe pour collaborer activement avec toutes les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie grâce au dialogue et à la diplomatie. Il est essentiel que le Conseil de sécurité continue d'appuyer un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, sous les auspices de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015).

Toutefois, comme l'a clairement indiqué l'Envoyé spécial, il est profondément regrettable que le processus politique intersyrien reste au point mort, y compris en ce qui concerne la Commission constitutionnelle. Le volet politique, la situation économique et la situation humanitaire étant étroitement liés, en l'absence de progrès, ne

serait-ce que marginal, au niveau du processus politique, la Syrie pourrait se retrouver, ou rester, en chute libre, comme l'a évoqué l'Envoyé spécial. Toutes les personnes réunies autour de cette table doivent garder cela à l'esprit.

Nous saluons l'intensification de la mobilisation régionale, notamment au sein du groupe de contact arabe, qui s'efforce de trouver la voie vers un règlement global de la crise syrienne. À cet égard, le Japon prend note de la récente proposition du groupe de contact d'organiser le prochain cycle de réunions de la Commission constitutionnelle à Oman d'ici à la fin de l'année. Nous pensons que le choix du lieu des réunions doit se faire en étroite coordination avec l'Envoyé spécial et toutes les parties prenantes syriennes concernées. Il est grand temps que tous les participants à la Commission mettent de côté leurs désaccords politiques plus larges et envisagent sérieusement une approche de fond qui associe toutes les parties prenantes concernées, y compris les Syriennes. La réalisation d'avancées politiques concrètes est également essentielle à la stabilité régionale. La réconciliation nationale est dans l'intérêt de tous après des décennies de conflit et de sacrifices inutiles de personnes innocentes.

Les conditions de sécurité en Syrie restent très préoccupantes. La persistance des attaques terroristes, des frappes aériennes, des frappes de drones et d'autres affrontements violents ne fait qu'alimenter les tensions et éloigner le peuple syrien de la paix et de la stabilité. Il nous faut nous demander comment nous pourrions garantir le retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, des réfugiés et des personnes déplacées dans leur lieu d'origine si la Syrie reste une zone de guerre active. En outre, des inquiétudes persistent quant au sort qui leur sera réservé une fois rentrés chez eux. Les conditions ne sont tout simplement pas réunies à l'heure actuelle. À cet égard, un cessez-le-feu à l'échelle du pays et la réconciliation nationale restent des éléments essentiels d'un processus politique, mais d'ici là, les civils continueront de faire les frais de cette guerre et d'avoir besoin d'une protection urgente.

Enfin, pour remédier à la situation économique et humanitaire désastreuse, la seule option possible réside dans une solution politique globale et inclusive qui mettra fin aux souffrances du peuple syrien. En tant que membre responsable du Conseil de sécurité et donateur de premier plan dans les efforts déployés pour faire face à la crise syrienne, le Japon ne ménagera pas ses efforts pour atteindre cet objectif.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie Geir Pedersen ainsi que Lubna Kanawati pour leurs interventions.

J'aimerais pour ma part insister sur deux messages.

Premièrement, le régime syrien est à l'origine des souffrances des Syriens et de la destruction du pays.

Depuis le soulèvement pacifique de manifestants syriens en mars 2011, le régime n'a eu de cesse de tuer, de réprimer et de torturer. Et le bilan est sombre : plus de 500 000 morts, plus de 130 000 disparitions forcées et 12 millions de Syriens déplacés ou réfugiés. En outre, la Syrie est désormais le cœur d'un narcotraffic mondial, source d'instabilité majeure pour toute la région, et qui constitue l'une des principales sources de revenus du régime de Bashar Al-Assad.

L'Organisation des Nations Unies a documenté largement le recours systématique à la torture et aux violences sexuelles par le régime dans les prisons sous son contrôle, sur des femmes, des enfants et des hommes. Avant-hier marquait les 10 ans de l'attaque atroce au gaz sarin qui a été menée dans le quartier de la Ghouta, à Damas, par le régime de Bashar Al-Assad contre sa propre population, faisant plus de 1 400 morts, dont de nombreux enfants. La France rend hommage à la mémoire des victimes de ce crime odieux.

Les faits que je viens de décrire sont constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Leurs responsables doivent rendre compte de leurs actes. Cela est nécessaire pour que la Syrie puisse se reconstruire socialement et politiquement. Les sanctions adoptées par les États européens visent précisément à prévenir ces crimes et à réduire autant que possible les capacités financières et la liberté de circulation de leurs auteurs.

Seul un processus politique inclusif permettra de garantir la paix durable et juste à laquelle les Syriens aspirent. La guerre se poursuit faute de progrès politiques. L'obstruction délibérée pratiquée par le régime, appuyé par la Russie, empêche toute discussion politique. Les travaux de la Commission constitutionnelle sont à l'arrêt parce que la Russie a décidé seule, au mépris des termes de référence qui avaient été convenus avec les Syriens, de s'opposer à la tenue de ses réunions à Genève. Geir Pedersen, dont nous saluons les efforts, a par ailleurs souligné que les méthodes de travail de la Commission devaient être revues pour lui permettre de commencer à mener des travaux véritables que le régime refuse, à dessein, d'engager.

Sur le terrain, la situation reste volatile, comme en témoigne l'absence de cessez-le-feu à l'échelle nationale. Le chaos et la politique de la terre brûlée mise en œuvre méthodiquement par le régime ont fourni un terreau fertile au développement du terrorisme. Nous condamnons fermement toutes les attaques conduites par Daech et rappelons que la France a elle-même, à plusieurs reprises, été victimes d'attaques meurtrières sur son territoire par ce groupe terroriste, qui profite de la guerre pour prospérer. Mais le régime de Bashar Al-Assad n'est pas un partenaire fiable dans la lutte contre le terrorisme. Son régime se nourrit de l'instabilité qui règne en Syrie et il l'alimente.

Pour conclure, seule une paix durable et juste, fondée sur les dispositions de la résolution 2254 (2015) adoptée à l'unanimité par le Conseil, permettra de mettre un terme à la guerre en Syrie et de soulager les souffrances du peuple syrien. C'est pourquoi nous restons exigeants : aucune normalisation, aucune reconstruction, ni levée des sanctions ne seront envisageables en l'absence de gestes tangibles de la part du régime, notamment dans le sens d'un processus politique crédible et inclusif ainsi que d'un retour volontaire, sûr et digne des réfugiés, ou encore en matière de lutte contre le trafic de drogues.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé et des efforts inlassables qu'il déploie pour promouvoir tous les aspects de la résolution 2254 (2015), y compris dans le cadre de son approche progressive et réciproque visant à faire avancer les processus politiques, et je l'assure de notre plein soutien. Je voudrais également remercier M^{me} Lubna Alkanawati de son exposé et d'avoir partagé avec nous ses vues sur la situation en Syrie.

Comme nous l'avons une fois de plus entendu aujourd'hui, la clef pour mettre fin au conflit et aux souffrances du peuple syrien réside dans un processus politique dirigé par les Syriens et facilité par l'ONU, qui réponde aux aspirations légitimes de l'ensemble de la population syrienne. Un tel processus, fondé sur la résolution 2254 (2015), doit fournir une feuille de route claire pour parvenir à une solution politique inclusive, globale et durable.

Malheureusement, le régime syrien continue de prendre ce processus en otage, bien qu'il soit évident qu'une solution militaire ne pourra jamais aboutir à une paix véritable et que l'aide humanitaire ne peut offrir de solutions durables, ni se substituer à la nécessité d'instaurer la confiance au sein du peuple syrien divisé. C'est

pourquoi nous exhortons le régime et ses alliés à permettre la reprise d'un véritable processus politique.

L'Albanie prend également acte de la réunion du groupe de contact arabe qui s'est tenue le 15 août au Caire. Nous souscrivons à l'appel lancé à la Commission constitutionnelle pour qu'elle se réunisse à nouveau au cours de cette année, et nous insistons sur le fait qu'elle doit réaliser des progrès notables. Les arguments irrationnels concernant le caractère impartial du lieu de réunion ne doivent plus être invoqués. Plus d'un an s'est écoulé depuis la tenue de sa dernière réunion, et il reste de nombreuses questions critiques à traiter. Nombreux sont les rapports qui nous rappellent avec force que le régime n'a jamais cessé de commettre des atrocités contre son peuple.

L'Albanie appelle à nouveau Damas à appliquer la résolution 2401 (2018), à mettre fin aux frappes aériennes et aux bombardements aveugles visant les civils et à respecter le droit international humanitaire. Nous demandons également la mise en œuvre du cessez-le-feu national, conformément à la résolution 2254 (2015). Il s'agit là de premières mesures urgentes qui nous rapprocheraient de l'instauration d'un climat de sécurité et de calme, ce qui nous permettrait de travailler dans un esprit de pragmatisme en vue d'assurer un retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés et des déplacés une fois que les conditions seront réunies.

La population syrienne a peu d'espoir de voir se dessiner un avenir meilleur, compte tenu de l'effondrement de l'économie, de la hausse des prix et de l'incapacité des familles de subvenir à leurs besoins fondamentaux. Les femmes et les enfants, qui représentent l'avenir et la colonne vertébrale de toute société, sont ceux qui souffrent le plus. Dans ce contexte, nous réaffirmons que mettre fin à l'impunité et garantir l'application du principe de responsabilité sont des conditions indispensables à la paix en Syrie, et qu'un processus politique dirigé par les Syriens et facilité par l'ONU est la seule voie à suivre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé qui n'incite guère à l'optimisme et je remercie M^{me} Alkanawati d'avoir appelé l'attention sur les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les femmes et les hommes en Syrie, ainsi que sur le rôle que les femmes syriennes doivent jouer dans le processus de paix. Je souhaite également saisir cette occasion pour présenter mes excuses à M^{me} Alkanawati après l'attaque non

professionnelle d'un État Membre qui s'en est pris à sa crédibilité, et je l'encourage à continuer de faire entendre sa voix pour défendre les sans-voix.

Plus de 12 années se sont écoulées depuis le début de la révolution syrienne, et certains veulent faire croire que le conflit est terminé. Or, le peuple syrien continue de pâtir de la réalité quotidienne décrite par les intervenants : frappes aériennes, attaques de missiles sol-sol, actes de torture, détentions, refus de l'aide humanitaire.

Soyons clairs : le conflit syrien génère de l'instabilité dans toute la région. Des millions de personnes sont dans l'incapacité de rentrer chez elles. En outre, le régime facilite le trafic de drogue.

Ces derniers jours, nous avons été témoins de manifestations pacifiques dans des villes telles que Deraa et Soueïda, au cours desquelles les Syriens ont réclamé des changements politiques et demandé à toutes les parties de respecter la résolution 2254 (2015). C'est dans ces régions que la révolution a commencé, et il est clair que les revendications pacifiques n'ont pas été satisfaites.

Le Conseil a réaffirmé à plusieurs reprises qu'il importait de mettre pleinement en œuvre toutes les dispositions de la résolution 2254 (2015). C'est notre feuille de route commune, mais les progrès restent hors d'atteinte. Nous nous félicitons des efforts que l'Envoyé spécial Pedersen déploie sans relâche pour qu'un nouvel élan soit donné au règlement politique en dépit de l'opposition inébranlable du régime d'Al-Assad et de ses soutiens, notamment la Russie.

Cette semaine a marqué le dixième anniversaire de l'un des événements les plus épouvantables de l'histoire récente, lorsque le régime d'Al-Assad a lancé des roquettes contenant du sarin, agent neurotoxique mortel, sur le quartier de la Ghouta à Damas. L'attaque avait fait plus de 1 400 morts et de nombreux blessés. M^{me} Alkanawati y a elle-même survécu. Les États-Unis saluent la mémoire des victimes et des survivants de cette attaque et des autres attaques chimiques commises par le régime d'Al-Assad et leur rendent hommage. Nous continuons à demander que justice soit rendue et que les responsables de ces horribles attaques répondent de leurs actes, ce qui n'a que trop tardé.

Même face à ces violations inquiétantes des droits humains, de nombreuses Syriennes courageuses, comme M^{me} Alkanawati, continuent à faire entendre leur voix et à promouvoir une solution politique pacifique, inclusive et durable. Elles plaident en faveur de la suppression des lois et des systèmes discriminatoires et de l'édification

d'une Syrie égalitaire. Nous devons veiller à ce que ces femmes aient non seulement une place à la table de négociation, mais qu'elles occupent la place principale autour de cette table, d'autant plus que le conflit a des répercussions singulières et dévastatrices sur les Syriennes, dont beaucoup sont les seuls gagne-pains de leurs familles. Les inégalités de genre préexistantes, les lois discriminatoires et les injustices sociales exacerbent les problèmes auxquels les femmes sont confrontées. Nous appelons toutes les parties au conflit en Syrie à lever les restrictions imposées aux femmes et à leur accorder un accès égal à l'éducation, aux droits légaux, aux documents d'état civil et au registre des biens immobiliers.

Il est par ailleurs grand temps que le régime d'Al-Assad prenne les mesures qui s'imposent pour améliorer les conditions de vie de la population syrienne, notamment celles des plus jeunes et des plus vulnérables. Dans tout le pays, des millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés, ce qui les expose à un risque élevé de travail des enfants ainsi que de mariage précoce ou forcé. La conclusion est la suivante. Tant que les conditions ne se seront pas améliorées, le retour en toute sécurité et dans la dignité des déplacés ne sera pas possible. Les Syriens ne rentreront pas chez eux tant qu'ils risqueront d'être enrôlés dans l'armée, d'être injustement détenus, d'être torturés ou d'être victimes de disparition forcée. Nous avons également été témoins de nombreux cas de harcèlement, voire de pratiques encore plus graves, contre des personnes revenues au pays. Nous nous félicitons de la création, par la résolution 77/301 de l'Assemblée générale, de l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, qui aura pour tâche d'aider à faire la lumière sur le sort d'au moins 155 000 personnes disparues ou injustement détenues en Syrie et le lieu où elles se trouvent. Nous espérons que toutes les parties au conflit participeront aux travaux de ce nouvel organe important et nous leur demandons une nouvelle fois de libérer les personnes détenues arbitrairement, de permettre aux organisations de défense des droits humains d'accéder aux lieux de détention et aux personnes qui s'y trouvent et de partager les informations sur les personnes disparues avec les familles de ces personnes.

Nous avons pris connaissance de la déclaration du 15 août dernier du groupe de contact ministériel arabe sur la Syrie, dans laquelle ce dernier a exprimé sa volonté de reprendre les travaux de la Commission constitutionnelle à Oman d'ici la fin de l'année. La dernière réunion de la Commission constitutionnelle remonte à plus d'un an. Nous savons tous qui empêche toute progression :

c'est la Russie. La Russie prétend appuyer un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, mais nous savons qu'elle ne fait qu'essayer de tirer parti de la situation. Bien que nous ne voyions pas la nécessité de changer le lieu de la réunion, qui est censé être Genève, nous appuyons tout effort visant à faire pression sur le régime d'Al-Assad pour qu'il prenne de nouveau part aux travaux de la Commission constitutionnelle. Le choix du lieu de la réunion doit être fait par les parties elles-mêmes et doit tenir compte des contributions de la Commission syrienne de négociation. Le régime doit également participer de manière effective, quel que soit le lieu où se tiendra la réunion. À cet égard, nous continuons à appuyer l'Envoyé spécial Pedersen dans ses efforts pour relancer un processus qui permettra de réaliser des progrès réels et vérifiables vers une solution politique. L'inaction du régime face aux grandes initiatives de transition politique et aux graves problèmes quotidiens auxquels est confronté le peuple syrien témoigne du mépris d'Al-Assad pour les Syriens, que nous avons constaté à maintes reprises au cours de plus de 10 années de guerre, une guerre au cours de laquelle Al-Assad a utilisé des armes chimiques et a commis d'innombrables atrocités.

En réponse à ces méfaits, les États-Unis continueront à promouvoir l'application du principe de responsabilité pour les exactions du régime, notamment en imposant des sanctions aux acteurs qui les méritent et en assurant leur application effective. Les sanctions des États-Unis resteront en place jusqu'à ce qu'il y ait, au minimum, des progrès concrets et quantifiables sur la voie d'une solution politique. Je tiens à préciser que nos sanctions ne prennent pas pour cible l'aide humanitaire.

Le Conseil ne doit pas détourner le regard, ou pire, se désintéresser de la situation, pas tant que les atrocités se poursuivront, que les besoins humanitaires seront plus importants que jamais et qu'une solution politique et l'application du principe de responsabilité resteront hors de portée. Le peuple syrien mérite tout notre appui. Il mérite la paix, la sécurité et la justice. Nous continuerons à le soutenir en ces temps difficiles.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'ai écouté attentivement l'exposé de M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, et je voudrais formuler les observations suivantes.

Les forces d'occupation israéliennes poursuivent leurs attaques contre la souveraineté de la République arabe syrienne et persistent dans leurs pratiques criminelles contre notre peuple dans le Golan syrien occupé, dans le cadre de la surenchère dangereuse à laquelle elles continuent de se livrer dans notre région. Lundi dernier, elles ont commis une nouvelle attaque aérienne à l'aide de missiles à partir du Golan syrien occupé, ciblant des points situés à proximité de la ville de Damas, qui a blessé un soldat et causé des pertes matérielles. Cette attaque a été précédée d'une autre attaque des forces d'occupation israéliennes le 7 août, qui a tué quatre soldats et en a blessé d'autres, et qui a entraîné des pertes matérielles. La République arabe syrienne condamne avec la plus grande fermeté toutes ces attaques et pratiques criminelles et demande au Conseil de sécurité de rompre son silence, de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, de mettre fin aux politiques d'occupation et d'agression d'Israël et de demander des comptes aux auteurs de ces actes. La Syrie considère que la protection offerte à Israël par les États-Unis et d'autres pays occidentaux siégeant au Conseil les rend complices de ces graves violations du droit international, du droit international humanitaire et des dispositions de la Charte des Nations Unies.

Alors que toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la question syrienne insistent sur le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie, certains États Membres, qu'ils soient membres ou non du Conseil de sécurité, continuent de les violer de manière flagrante. Les forces américaines, présentes illégalement sur le territoire syrien, continuent de violer la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie et appuient des organisations terroristes et des milices séparatistes. Un nombre important de soldats syriens ont récemment péri en martyrs à la suite d'un attentat perpétré contre un bus dans lequel ils se trouvaient. Cet acte d'agression s'inscrit dans le contexte du soutien et du parrainage, par les États-Unis, d'organisations terroristes, au premier rang desquelles figure Daech. Les États-Unis se servent de Daech et des milices séparatistes pour mettre en œuvre leurs projets hostiles à l'égard de la Syrie et de la région.

Lors de la séance d'aujourd'hui et des autres séances tenues ce mois-ci sur la Syrie, nous avons vu comment les États-Unis exploitent leur présidence du Conseil pour promouvoir leurs politiques malveillantes, en invitant des orateurs associés à ces politiques et en répandant des mensonges et des informations trompeuses, ainsi qu'en utilisant des termes inappropriés.

Ces pratiques répréhensibles entachent la participation des représentants de la société civile aux discussions du Conseil, nuisent à l'image de ce dernier et le détournent de ses véritables objectifs, ce qui est contraire à la responsabilité qui incombe aux États-Unis en tant que membre permanent du Conseil.

D'une autre côté, la présence illégale et continue des forces militaires turques sur le territoire syrien entrave le processus de stabilisation de la Syrie, en raison de leur soutien et de leur protection continus des groupes terroristes, y compris des organisations désignées comme terroristes par le Conseil de sécurité, et des politiques de turquisation et de changement démographique menées par leur gouvernement au service des intérêts de la Türkiye. De surcroît, des représentants de certains pays occidentaux continuent de s'infiltrer illégalement sur le territoire syrien et de tenir des réunions avec des représentants des milices séparatistes et de la soi-disant Administration autonome. Nous avons récemment été informés qu'une délégation canadienne, dirigée par le Directeur des opérations du Ministère canadien des affaires étrangères, avait violé le caractère sacré des terres syriennes et organisé des rencontres illégales avec des représentants illégitimes. La République arabe syrienne condamne toutes ces violations flagrantes de la souveraineté syrienne, qui constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la Syrie. Elles constituent un exemple clair de la mentalité et du comportement coloniaux des pays occidentaux et une nouvelle preuve du rôle destructeur direct que jouent leurs gouvernements en Syrie.

Les mesures coercitives unilatérales illégales imposées au peuple syrien par l'Union européenne et les États-Unis, ainsi que le pillage des richesses nationales par leurs forces illégalement présentes sur le territoire syrien, ont eu des effets néfastes sur la situation économique et la stabilité de la Syrie. C'est pourquoi ma délégation souligne que, pour améliorer les conditions économiques et de vie des Syriens et créer un environnement propice à la stabilité du pays, il faut lever immédiatement et sans condition ces mesures illégales et inhumaines et mettre fin à la présence militaire illégale des États-Unis sur notre territoire, qui empêche notre peuple de bénéficier de ses ressources et de ses richesses nationales.

Dans le cadre de la mobilisation essentielle des pays arabes pour appuyer la Syrie, surmonter les effets de la guerre et parvenir à la stabilité dans le pays, une réunion du Comité de liaison ministériel arabe sur la Syrie s'est tenue le 15 août en Égypte, un pays frère, avec

la participation du Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne. La situation en Syrie a été abordée lors de cette réunion, sur la base d'un dialogue transparent et direct et d'un respect mutuel des intérêts communs. Dans le communiqué final publié à l'issue de la réunion, le Comité réaffirme le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie, ainsi que l'importance de mettre fin à la présence de groupes terroristes et du retrait de toutes les forces étrangères illégalement présentes en Syrie. Il exprime également le souhait de voir reprendre les travaux sur le volet constitutionnel et de tenir la prochaine réunion de la Commission constitutionnelle à Oman avant la fin de l'année, avec la facilitation et la coordination de l'ONU. Cette position, qui témoigne de la détermination des pays arabes à aider la Syrie et de l'importance qu'ils accordent à l'unité de la terre et du peuple syriens et à la fin des ingérences dans les affaires intérieures du pays, doit être respectée.

Le communiqué se félicite de l'accord conclu le 7 août entre le Gouvernement syrien et l'ONU concernant l'acheminement de l'aide humanitaire par le poste frontière de Bab el-Haoua pour une période de six mois, ainsi que de la décision du Gouvernement syrien de prolonger de trois mois l'ouverture des points de passage de Bab el-Salam et de Raaï. Le communiqué souligne en outre qu'il importe de remédier à la crise des réfugiés et de lui accorder la priorité et l'attention nécessaires, de contribuer à créer des conditions propices au retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés en tant que priorité humanitaire, et de redoubler d'efforts pour accélérer la mise en œuvre de projets de relèvement rapide, en particulier dans les zones où les réfugiés sont censés retourner. À cet égard, la Syrie a réaffirmé qu'elle accueillait tous les réfugiés syriens qui rentraient dans leur pays et souhaitait collaborer dans un esprit constructif avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sur les questions liées au retour des réfugiés.

Tout en se félicitant de ce communiqué, la République arabe syrienne appelle les pays qui ont appuyé le terrorisme et imposé des sanctions à la Syrie à cesser ces pratiques s'ils veulent que les efforts déployés par les pays arabes soient couronnés de succès.

Enfin, je voudrais souligner que, depuis son lancement, le processus d'Astana a permis d'obtenir des résultats probants pour ce qui est de réduire la portée du terrorisme en Syrie. Les pays garants du processus d'Astana ont affirmé à plusieurs reprises leur ferme attachement à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et

à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et aux buts et principes énoncés dans la Charte, ainsi que leur détermination à lutter conjointement contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et à s'opposer aux projets séparatistes. Ils ont aussi condamné les activités des organisations terroristes et des groupes qui leur sont affiliés qui opèrent sous divers noms dans différentes régions de la Syrie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Iravani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen de nous avoir communiqué des informations actualisées dans son exposé.

Le terrorisme demeure pour la Syrie et l'ensemble de la région une menace de taille dont l'épicentre se situe dans les zones qui échappent au contrôle du Gouvernement syrien. La libre circulation de groupes terroristes, dont Daech, sur le territoire syrien où des forces étrangères sont illégalement présentes constitue une menace grave pour la paix et la sécurité régionales et mondiales. En outre, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie continuent de subir de graves violations dues à l'occupation de certaines zones par des forces étrangères illégales et aux agressions du régime israélien et des groupes terroristes. Ces violations ont infligé au peuple syrien des souffrances durables, que l'imposition de sanctions illégales et inhumaines n'a fait qu'exacerber.

La lutte contre le terrorisme ne doit pas servir de prétexte pour porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous appuyons les demandes légitimes du Gouvernement syrien concernant le retrait total de son territoire de toutes les forces militaires étrangères illégales. La présence illégale de ces forces a créé un terrain fertile pour les activités terroristes à l'intérieur de la Syrie. Nous sommes convaincus qu'une stabilisation durable de la situation en Syrie ne pourra être obtenue qu'en veillant au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays. Nous condamnons fermement les agressions et les violations répétées de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie par le régime israélien. Ces actes répréhensibles, notamment les récentes attaques terroristes perpétrées le 21 août contre Damas et ses environs, qui ont délibérément pris pour cible des infrastructures civiles, constituent une violation flagrante du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies. Ils font également peser une grave menace sur la paix et la stabilité de la région. L'incapacité de la

communauté internationale à s'attaquer à ces violations persistantes est profondément inquiétante. Le Conseil de sécurité doit condamner fermement ces violations flagrantes et obliger le régime israélien à cesser ses agressions et à mettre fin à son occupation du Golan syrien.

Sur le plan politique, la seule option est de rechercher un règlement dans le cadre d'un processus dirigé et contrôlé par les Syriens, avec l'aide de l'ONU. Nous soulignons l'importance de la reprise des réunions de la Commission constitutionnelle, qui est un mécanisme efficace pour faire avancer le processus politique. Il est indispensable que la Commission mène ses travaux dans le strict respect de son mandat et de ses règles de fonctionnement, sans aucune ingérence ou pression extérieure ni échéances artificielles. Le rôle de l'ONU doit rester celui d'un facilitateur, le processus étant entièrement dirigé et contrôlé par les Syriens. Nous soutenons les efforts déployés par M. Pedersen dans le cadre de ses échanges avec les parties pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Commission constitutionnelle. Nous nous employons activement à maintenir ouverts les canaux de communication avec le Gouvernement syrien, l'Envoyé spécial et nos partenaires, dans le but premier de régler la crise et d'alléger les souffrances immenses endurées par le peuple syrien.

Nous nous félicitons de l'accord bilatéral conclu récemment entre l'ONU et le Gouvernement syrien sur l'acheminement d'une aide essentielle via Bab el-Haoua pour une période de six mois, ce qui permettra d'apporter une aide vitale aux personnes qui en ont cruellement besoin. Nous félicitons également le Gouvernement syrien de sa coopération constructive, qui est indispensable pour permettre l'expansion des opérations humanitaires. Sa décision de prolonger de trois mois, jusqu'au 13 novembre, le fonctionnement des points de passage de Bab el-Salam et de Raaï pourrait considérablement faciliter un accès direct et efficace aux personnes ayant besoin d'aide.

Nous sommes fermement convaincus qu'une Syrie sûre, stable et prospère sert non seulement l'intérêt du peuple syrien, mais aussi, plus largement, celui de la région et de la communauté internationale. En accord avec cette conviction, nous appuyons vivement la présence régionale croissante de la Syrie et nous nous félicitons des récentes évolutions positives en ce qui concerne ses relations diplomatiques, tant au niveau régional qu'au niveau mondial. Le retour de la Syrie au sein de la Ligue des États arabes et la reprise des relations avec les pays arabes, dont témoigne la réunion qui s'est tenue au Caire le 15 août, constituent des avancées majeures pour le renforcement

de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité de la Syrie. Nous soulignons également notre appui au dialogue en cours entre la Syrie et la Türkiye, dont nous reconnaissons le rôle central dans ces efforts plus vastes. Nous espérons que les pays occidentaux réévalueront et rectifieront rapidement leurs politiques concernant la Syrie. Cela pourrait contribuer sensiblement au rétablissement de la stabilité, de la paix et de la prospérité dans la région. L'Iran reste déterminé à collaborer avec ses partenaires pour parvenir à une normalisation durable et à long terme en Syrie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Önal (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour l'Envoyé spécial Geir Pedersen de son exposé.

Le conflit en Syrie dure depuis 13 ans maintenant et les conditions de vie du peuple syrien s'aggravent de jour en jour, à mesure que les difficultés économiques augmentent. Il est donc d'autant plus urgent de donner un nouvel élan aux efforts internationaux pour trouver une solution durable à la crise syrienne. Cet objectif peut être atteint en faisant progresser le processus politique conformément à la résolution 2254 (2015). La Commission constitutionnelle a fait ses preuves en tant que plateforme privilégiée capable de rassembler l'opposition syrienne et le régime. Cependant, elle n'a pas été en mesure de se réunir depuis plus d'un an. Le régime syrien doit cesser de prendre le processus en otage. Les travaux de la Commission doivent reprendre et avancer sur fond d'un rapprochement politique plus large. À cette fin, il est vital de mener des consultations étroites avec toutes les parties prenantes, en particulier l'ONU et l'opposition syrienne légitime.

Je voudrais également répondre aux remarques concernant le rôle de mon pays s'agissant de la situation des réfugiés. Mon pays accueille généreusement des millions de Syriens depuis plus d'une décennie, et

il continue d'héberger le plus grand nombre de réfugiés au monde. La facilitation du retour volontaire des réfugiés syriens, en toute sécurité et dans la dignité, doit faire partie intégrante de nos efforts globaux pour régler la crise syrienne. Nous devons donc faire davantage pour créer des conditions propices au respect de ces critères.

Comme nous en avons débattu au Conseil il y a deux jours (voir S/PV.9401 [séance privée]), l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire transfrontière des Nations Unies reste vital pour des millions de personnes dans le besoin dans le nord-ouest de la Syrie. Dans les circonstances actuelles, la mobilisation active du Conseil est indispensable pour poursuivre cette mission de manière prévisible et efficace, en préservant le *modus operandi* du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Maintenir le calme sur le terrain est important pour de nombreuses raisons. Cependant, nous sommes préoccupés par les récentes violations du cessez-le-feu survenues à Edleb. Compte tenu de la situation déjà fragile, il est nécessaire d'éviter toute escalade afin de prévenir de nouvelles tragédies humanitaires.

La lutte contre le terrorisme est une composante clef du règlement de la crise syrienne. Nous devons tous, à titre prioritaire, nous engager à protéger l'unité politique et l'intégrité territoriale de la Syrie. L'élimination des menaces qui pèsent sur les pays voisins est également d'une importance cruciale. En vertu de son droit à la légitime défense énoncé dans la Charte des Nations Unies, la Türkiye continuera à lutter contre le terrorisme en Syrie sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, en contrariant les plans déstabilisateurs et séparatistes d'entités telles que Daech et le Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple.

La séance est levée à 11 h 50.